

FISCALITÉ AGRICOLE : outils d'optimisation fiscale et traitement des activités accessoires

- **Public** : Collaborateur confirmé Agricole ; chef de mission, Expert-Comptable
- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Lieu** : Présentiel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
- **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
- **Formateur** : CEECA : M.François Binauld

Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

- **Tarif** : 325€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Être capable d'identifier les activités qui relèvent des bénéficiaires agricoles
- Maîtriser les particularités fiscales du régime du bénéfice agricole au réel (IR)

Contenu détaillé :

Questions traitées

- Le rattachement des activités accessoires : développement et principes d'application de l'article 75 du CGI
- La déduction pour épargne de précaution (DEP) : article 73 du CGI
- La moyenne triennale : article 75-Obdu CGI
- L'étalement du bénéfice agricole exceptionnel : article 75-Oadu CGI
- Le blocage des stocks à rotation lente : article 72B bis du CGI
- Cas pratiques et exemples d'application

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette formation se déroulera sous forme d'exposé, d'analyse de document, Cas de synthèse.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants, par un lien, sous format PDF lors de la convocation.

Modalité d'organisation, et d'accompagnement de la session en présentiel :

Le nombre de participant est volontairement limité.

L'animation fait l'objet d'un soin particulier afin de favoriser les échanges.

Les salles de formation sont équipées du matériel pédagogique nécessaires (vidéoprojecteur, accès wifi, paperboard...) au bon déroulement de la formation.

Elles sont adaptées et accessibles aux personnes handicapées.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un QR Code, qui sera transmis directement aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano@acomaudit.com